



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

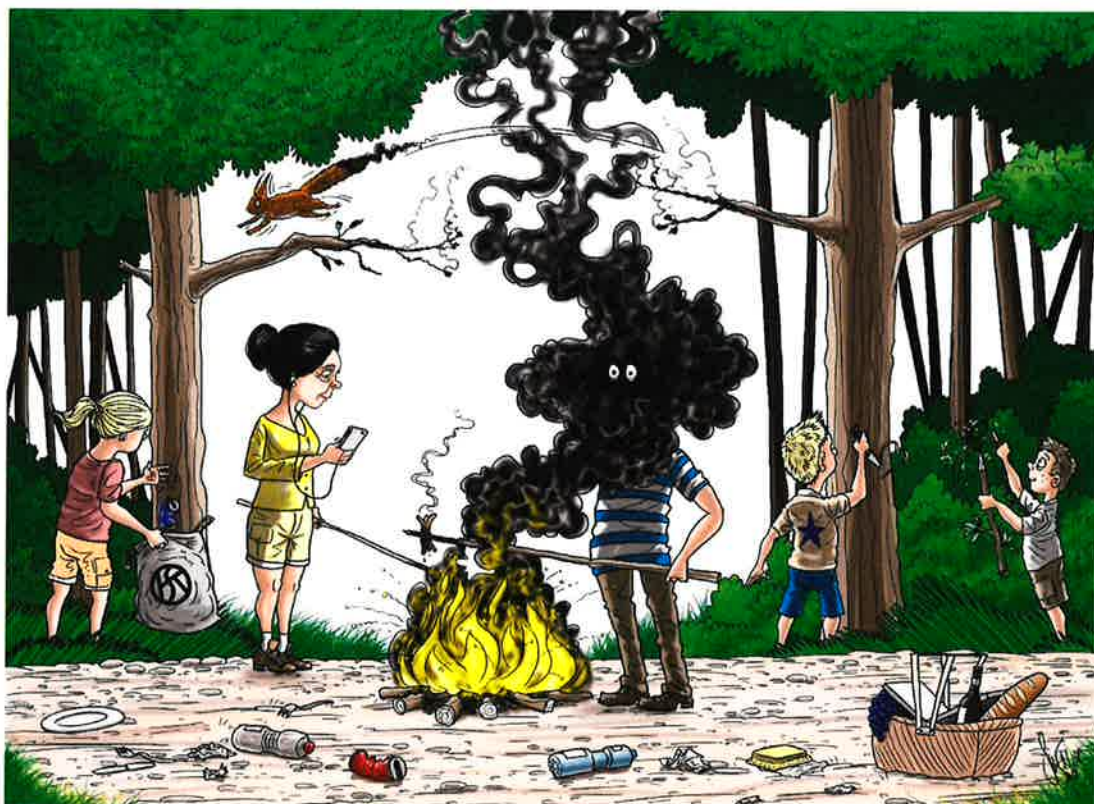
Grillez vos cervelats, pas la forêt!

Partir en forêt, allumer un feu, griller des cervelats: l'été est là! La forêt offre un havre de fraîcheur pour échapper à la chaleur écrasante de la ville. A propos: a-t-on le droit de faire du feu en forêt? Voici quelques règles (simples et de bons sens) pour que la grillade ne tourne pas à la catastrophe.

La forêt offre un refuge idyllique lors des grandes chaleurs estivales. Les arbres font des miracles: ils dispensent une ombre bienfaisante et évaporent des quantités d'eau, ce qui a pour effet de dissiper la chaleur; la température en forêt est ainsi toujours inférieure de deux-trois degrés, au moins, à celle qui règne en terrain ouvert. En plus, la couleur verte est apaisante. Et l'air de la forêt est plus respirable, plus pur aussi qu'en ville, car nombre d'arbres ont un pouvoir filtrant, sans oublier l'influence positive des substances aromatiques diffusée par les végétaux.

Alors, quoi de mieux qu'une excursion en forêt, avec un cervelat, un chiffon de papier et quelques allumettes dans le sac à dos? Prenez garde tout de même: si la forêt est bien pourvue pour surmonter les grandes chaleurs, une inattention de votre part peut vite transformer la balade en désastre!

De nombreux feux de forêt sont déjà à déplorer depuis le début de l'année. Le beau temps a attiré les gens dehors mais il a aussi augmenté les risques d'incendie. Il suffit que l'herbe soit sèche et que les buissons manquent d'eau pour qu'un feu se propage facilement, encore plus si le vent souffle. Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), on a recensé en moyenne 90 feux de forêt par an ces vingt dernières années, qui ont anéanti annuellement près de 370 hectares. La plupart des feux de forêt ont une origine humaine.



La forêt l'été, c'est magique. La prudence est toutefois de mise si l'on fait du feu car une catastrophe est vite arrivée.

Illustration Silvan Wegmann

En Suisse, tout est ordonnancé comme du papier à musique. Les feux et grillades en forêt échappent toutefois à cette «règlementité» aiguë. Ni la législation fédérale sur la forêt, ni celles sur la chasse ou la protection de la nature n'interdisent explicitement les feux. Des interdictions ou des restrictions cantonales ou locales prévalent cependant en certains endroits. Dans plusieurs cantons, il n'est permis d'allumer du feu que dans les foyers officiellement autorisés. Avant d'aller faire des grillades, informez-vous donc des prescriptions locales en vigueur. Les autorités peuvent aussi limiter ou interdire les feux de plein air en fonction de la situation. La carte des risques et les informations actualisées sont à consulter sur le site internet de l'OFEV www.waldbrandgefahr.ch.

Voici quelques «trucs» à respecter pour faire du feu en forêt:

- Dans toute la mesure du possible, utiliser les foyers déjà existants.
- Il est permis de ramasser du bois sec à l'entour: les brindilles de résineux conviennent bien pour l'allumage, les branches de feuillus plus épaisses fournissent de la braise. Laissez le bois pourri aux champignons et aux insectes: il génère plus de fumée que de feu. Sauf contre-indication, on peut se servir du bois mis à disposition près du foyer, avec la modération qui s'impose.
- Il est strictement interdit d'endommager ou d'abattre des arbres. Le bois «vert», en sève, brûle de toute façon très mal.
- Il est permis de prélever des pousses – de noisetier par exemple - pour fabriquer bâtons et brochettes.
- Le feu doit rester constamment sous surveillance. Eteignez complètement les flammes et les braises avant de partir.
- Renoncez à allumer du feu par vent fort ou par temps sec.
- Les mégots de cigarettes, les allumettes et autres déchets n'ont rien à faire en forêt.

La forêt offre plein de ressources et invite à la détente, autour d'un feu pour qui le souhaite. En agissant de manière responsable, vous prêtez à la forêt et à ses habitants le respect qui leur est dû. Et vous éviterez les incendies. ForêtSuisse vous souhaite un bel été, d'inoubliables moments dans les bois et vous dit «Bon appétit!»

Les feux et la nature

Les incendies provoqués par la foudre sont des événements naturels qui participent de la dynamique sylvicole. En ce sens, ils ne constituent pas des catastrophes pour les écosystèmes. Ils peuvent même avoir des effets positifs. Des organismes se sont hautement spécialisés et ne se développent que sur les terres brûlées. Ainsi en va-t-il du ciste à feuilles de sauge qui ne se trouve qu'en quelques stations au Tessin. Les graines de cette espèce arbustive germent et croissent sur des sols réchauffés par le soleil et cette plante ne peut se développer qu'en milieux ouverts et en l'absence de végétation concurrente. Le ciste conquiert rapidement, mais pour un moment seulement, les surfaces de forêts incendiées.

Reste que, dans notre petite Suisse, tout est mis en œuvre pour éviter les incendies de forêt qui mettent à mal ses fonctions. Ils constituent un danger pour l'homme, les lieux habités, et peuvent être source d'importants dommages économiques.

Toute personne est bienvenue en forêt, à pied comme à vélo, pour y courir ou, justement, faire une grillade. En Suisse, la loi garantit le libre accès aux forêts. Ces dernières ont toutefois chacune un propriétaire qui apprécie que ses hôtes s'y comportent avec le respect qui est dû aux plantes, aux animaux et à tous les habitants des bois. Le manuel du savoir-vivre en forêt peut être consulté sur le site internet de ForêtSuisse, rubrique «Amis des forêts».